

535
Sous de propriété des Salles du Musée.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Dossier concernant le Salairé alloué
pour les Services de propriété de nettoyage
des Salles du Musée, N°

N° 535.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.



Brusselles le 26 mai 1871

Monsieur le Secrétaire

J'ai eu l'honneur de vous demander récemment
la place de proteur vacant au Musée Ancien.

N'ayant point eu de réponse, je viens respectueusement
Monsieur le secrétaire me rappeler à votre souvenir.

Les meilleures recommandations et certificats vous
seront fournis au besoin par Monseigneur le Duc
d'Urenberg. M^r le Baron d'Herfort. M^{me}
la Marquise de Chateaur, et M^r Bergmans
Secrétaire à la legations de Belgique

Esperant en votre bienveillance. je me dis avec
respects Monsieur le secrétaire

Votre Dvoué serviteur

Ph. Aspers

M. N. D. aux Nij 5

a Messieurs les Membres de
la Commission Administrative du
Musée royal de Peinture et
de Sculpture.



Messieurs,

Depuis quatre ans que je
suis employé dans l'établissement
vous avez été à même, je crois
pouvoir le dire, de juger de
mon zèle et de mon exacti-
tude à remplir mes modestes
fonctions de boutefeu.

Aussi dans les circonstances
présentes, je n'hésite pas,
Messieurs à faire appel à
votre bienveillance et à votre
équité pour solliciter une
augmentation de salaire
rendue si nécessaire par l'aug-
mentation toujours croissante
de la vie animale, surtout
pour un père de famille,
seul soutien de quatre enfants

en bas âge.

Espérant que vous ferez un
accueil favorable à ma demande
je suis, Messieurs, votre très-
humble et très dévoué serviteur,

C. Moens

Bruxelles le 8 Mars 1871

A Messieurs les Président
et Membres de la Commission
Administrative du Musée
royal de Peinture et de Sculpture



Messieurs,

A mon arrivée au Musée je
suis entré à l'établissement en quali-
té de bonte-fen à raison de francs
2,50 mais avec la promesse que
l'année suivante je serais porté
à trois francs, gage que j'avais
chez le négociant que je quittais.

Aujourd'hui, Messieurs, voici
près de trois^{ans} et demi que je
remplis mes modestes fonctions
et je suis toujours rétribué com-
me lors de mon entrée.

Il me restait un moyen d'aug-
menter les ressources d'une famille
composée de six personnes: -

Jusqu'à ce jour mon travail ne
m'appelait pas le Dimanche
au Musée ce qui me permettait
en travaillant pour des particu-
liers de gagner tous les Dimanches

une petite journée supplémentaire,
bien nécessaire pour nourrir mes
enfants.

Or il y a quelques jours y'ai été
informé que y'aurais à surveiller
les galeries le Dimanche et par
conséquent à faire un service de
plus.

Je ne me refuse pas Messieurs
à remplir cette nouvelle tâche,
mais je suis certain que vous
ne voudriez pas en me retranchant
la ressource du Dimanche m'obliger
à venir surveiller les galeries
du Musée gratuitement.

Plein de confiance dans ce
que votre bonté et votre équité
voudront bien m'accorder

Je suis Messieurs, votre
très humble serviteur,

C. Meny



Bruxelles, le 23 Janvier 1870

à M^r le Ministre des
Intérieurs

Comme suite à votre
lettre du 18 de ce mois,
et en vertu de la
N^o 356 B, nous avons
l'honneur de vous faire
parvenir, en double
expédition, la Déclaration
nécessaire pour la légenda-
ture de l'engagem^{nt}
de F. 150 que vous avez
bien voulu accorder au
Sieur Cornille Moerw,
Bachelier en Lettres
à l'Université.

Agr.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

Stz

jud

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le

18 Janvier 1870.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.



N° 3558 B.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

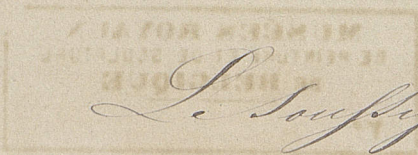
SOMMAIRE

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer,
comme suite à votre dépêche du 2^e dernier,
n° 3399, que l'une indemnité de cent cinquante
francs, imputable sur les fonds restés disponibles
sur le crédit de personnel du Musée Royal de
peinture et de sculpture, pourra être versée
au profit de M. de Maens, haut-fonctionnaire de ce musée,
en considération des services rendus par
cet agent pendant l'année dernière.

Je vous prie en conséquence, Messieurs,
de vouloir bien faire parvenir au Département
de l'Intérieur une déclaration de
paiement dressée en double expédition,
et conçue dans les termes suivants:

La Commission administrative
des Musées de peinture et de sculpture de l'Etat.

 Le Soussigné déclare qu'il lui est été par
le Musée royal de peinture et de sculpture,
la somme de cent cinquante francs (fr. 150),
pour services extraordinaires rendus au
dit musée, pendant l'année courante.

Bruxelles le 31 août 1869

Signature.

Agruez, Messieurs, l'assurance de ma
considération distinguée.

^W Le Ministre du Intérieur,

Edouard

Le soussigné déclare qu'il lui
est dû par le Musée royal de
peinture et de sculpture la somme
de cent cinquante francs (fr. 150)
pour services extraordinaires rendus
au dit Musée, pendant l'année
courante

Bruxelles le 31 Décembre 1869

C. Moery

Le Conservateur
des Musées royaux.

Comme

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Nº 595

Mus. g. de Belg.

à Mr. le Ministre de
l'Intérieur

Voici mon l'assurances
de satisfaction en faveur des
Sieurs C. Muer, Curé-fon
au même mon, une
indemnité de 150 francs,
imputable sur les fonds
disponibles sur le crédit du
personnel de cet Etablissement

Cette indemnité, que
nous croyons méritée pour les
services que le Sr Muer
rend au même, se justifie
encore par le faible salaire
qui lui est accordé.

Pour rendre hommage
à Mr. le Min. pour sa
considération qu'il est le
soutien d'une nombreuse
famille.

Mus. g. de Belg.

Le Secrétaire.

DB

Le Vice-Président

jud

A Messieurs les Président et membres
de la Commission administrative du
Musée royal de Peinture et de
Sculpture.



Messieurs,

Voici bientôt trois ans que je remplis les
fonctions de bonte-feu du Musée royal
de peinture et de sculpture; lors de mon
entrée en fonction le nombre des poêles
à préparer et à entretenir était quoti-
diennement de six - aujourd'hui ce
nombre est plus que doublé, car quatorze
feux brûlent tous les jours, dans les
galeries du Musée de peinture.

Le service du cirage s'est accru à-peu-
près dans la même proportion et partant
la besogne est actuellement doublée.

Je suis certain, Messieurs, que pre-
nant en considération l'augmenta-
tion du service d'entretien des galeries,
la cherté toujours croissante des vivres,
et ma position de seul soutien d'une
nombreuse famille, votre haute bien-
veillance et votre équité voudront
bien m'accorder une augmentation
de salaire et ma nomination défi-
nitive de bonte-feu.

C'est dans cet espoir que je suis Mes-
sieurs votre très humble et très dévoué ser-
viteur.

C. Moen

Bruxelles le 6 Décembre 1869.

Demander 150 fr

A Messieurs les Président et Mem-
bres de la Commission administrative du
Musée royal de Peinture et de Sculpture.

Messieurs,

Il y a deux ans que, considérant les développements que pre-
nait le Musée royal de Peinture et de Sculpture (C'était au mo-
ment de l'ouverture des Salles historiques), Votre Sollicitude a
porté à 200 francs, l'allocation destinée annuellement aux frais
de nettoyage, soins de propreté et préparation des lieux, pour
l'ensemble de l'Etablissement.

A ce propos, permettez-moi, Messieurs, de vous exposer
succinctement de quelle manière se fait l'application ou la ré-
partition de cette somme.

Le samedi de chaque semaine, pour le nettoyage général des
Galeries du Musée de Peinture, Salles historiques et Rotonde d'Entrée,
deux femmes sont occupées: —

L'une la journée entière, l'autre la moitié seulement: Ensemble, Salaire F^{rs} 3 "

Un temps à peu près égal est réclamé, pendant
la semaine, pour le nettoyage de la Sculpture, des plâ-
tres anciens et nouveaux, des grands escaliers au nombre
de trois qui donnent accès partout, Secrétariat, Salles
de la Commission, passage des ouvriers et autres ac-
cès, —

Mais ne portant ces derniers soins qu'à une ^{seule} journée de femme: Soit F^{rs} 2 "

On arrive chaque semaine au = Coté de F^{rs} 5. "

Or $5 \times 52 = 260$ francs par an, chiffre déjà supérieur à l'alloca-
tion indiquée (1)

Et il reste en outre, Messieurs, le service des lieux pendant six
mois d'hiver, tâche, presque au-dessus des forces d'une fille, on la comprend
quand quinze à vingt mille kilog. de charbons doivent passer par ses mains
pour arriver aux étages, tout en absorbant la majeure partie de sa journée.

Maintenant, Messieurs, si ces chiffres sont constants, et la véri-
fication peut en être faite à chaque heure, — si ces données sont exactes,
et dans cette évaluation je pense être resté plutôt en deca qu'au-delà
de ce qui est — Votre Bienveillance ne vaudra pas, j'en ai la convic-
tion, faire peser sur le modeste traitement d'un petit employé, une
partie des frais que comporte un service public.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, comme toujours dans l'intel-
ligence et l'acquit de nos devoirs, tous nos efforts n'auront qu'un but:
— Celui de répondre à votre légitime attente.

J'ai l'honneur, Messieurs, d'être avec le plus profond Respect,
Votre tout dévoué Serviteur,
Bruxelles le 18 Décembre 1859

Chaine

g^{de} des B^{ts} de l'ancien com.

(1) — Je pourrais noter pour mémoire encore les deux grands ouvrages à
l'eau, qui ont lieu: l'un au printemps, le second après l'été, occupant
chaque fois deux femmes pendant six jours. —

Messieurs les Président et
Membres de la Commission administrative
du Musée royal de Peinture et de Sculpture.



Messieurs,

Au nom d'un double intérêt, que votre sollicitude ne peut
manquer d'apprécier, — Veuillez me pardonner la liberté que je prends
de venir occuper un instant votre attention d'un objet tout-à-fait
secondaire, — détail d'intérieur et en quelque sorte domestique, dont
voici l'exposé en peu de mots :

Le Salaire affecté au service quotidien du Musée royal de
Peinture et de Sculpture (pour les soins de propreté, de Nettoyage,
de préparation des lieux dont nous sommes chargés) a été fixé à : =

— huit francs, pour chaque mois du semestre d'été ;
et Douze id " " id " id d'hiver ;

Rétribution tellement minime, qu'il faut, dans les circonstances
actuelles surtout, qu'une partie de mon modeste traitement vienne
y suppléer.

En effet, le balayage général des galeries de Peinture qui a
lieu le samedi, nécessite forcément l'adjonction d'une seconde
personne à la servante, adjonction qui entraîne chaque fois un
franc de journée (1), ce qui fait, terme moyen fr. 4, 33 centimes
par mois, —

De sorte, Messieurs, que par chaque mois d'été, nous ne
recevons en réalité que fr. 3, 67 ;

C'est-à-dire moins de 12 centimes par jour !

De sorte aussi, que s'il fallait rétribuer également les deux travail-
leuses pour la seule occupation partielle du samedi, le salaire al-
loué pour l'ensemble n'y suffirait pas.

Et à côté de cette tâche, il y a, Messieurs, pour les autres jours
de la semaine :

1^o La Salle des Plâtres ; 2^o Celle des Sculptures à entretenir avec les
escaliers qui y donnent accès ; 3^o Le bureau de M. le Secrétaire de la
Commission ; 4^o le grand Escalier de la rotonde qui demande un
éclairage hebdomadaire ; 5^o et successivement les différents annexes
du Musée : Salle de la Commission, Antichambre du Bureau dit
de M. De Marnette, Réduit des chevalets Escalier bleu, Escalier
de bois, Nouvelle Salle historique au besoin 6^o (car l'établisse-
ment est vaste et tend plutôt à s'agrandir qu'à se restreindre)
et où la main doit passer de temps à autre, avant ou après
leur emploi.

L'hiver vient ajouter à ces divers soins la préparation des

Et encore faut-il que nous fassions les frais d'un
timbre de 45 centimes p^r chaque paiement.

(1) — La femme de peine employée nous laisse le choix de 1/2 fr. avec
ou 1 fr. sans nourriture.

feux, qui consiste dans la mise en train journalière de six poêles et du transport à l'étage de la quantité de combustible nécessaire pour les alimenter, — rude besogne, Messieurs, et qui est presque au-dessus des forces de la fille, toute robuste et vaillante qu'elle soit, — et tout cela pour une rémunération de 12 centimes par jour.

Il est vrai que la femme de fr. 3, 67, ou de 8 francs même, si l'on veut, de la saison d'été, est majorée de 4 fr. pour l'hiver; mais cette majoration constitue-t-elle une augmentation alors que la lumière dont il faut faire usage, matin et soir, pour le service des feux, y fait seule compensation.

En résumé, n'est-il pas évident, Messieurs, que tout le temps dont une femme peut disposer est, à peu de chose près, utilement occupé pour entretenir le Musée de Peinture et de Sculpture dans l'état où vous le voyez, et, s'il en est ainsi, est-ce avec 12 ou même 20 centimes par jour qu'on peut nourrir et salarier la personne qui y est préposée? (2)

Cette humble réclamation, qu'il me soit permis de l'apporter, je me serais certainement abstenue de la produire, s'il nous était donné de pouvoir, comme on dit, imiter les fourmis au temps chaud, mais il n'en est pas comme on pourrait le penser à cet égard: — Le produit du Vestiaire fortement ébréché par la multiplication indéfinie des commissionnaires de place qui, sous prétexte de veiller aux intérêts des visiteurs qu'ils amènent, en conservent les accessoires; ce produit, nula, il faut le dire, pendant les six mois d'hiver, est facile à évaluer, alors que le dépôt de Deux mille objets à 5 centimes, est nécessaire pour recueillir une somme de cent francs.

Or, après déduction des contributions qui me sont imposées pour foyer, port et fenêtrage quoiqu'habitant un établissement de l'État, il me reste fr. 67 de traitement par mois, — et c'est sur cette somme que doit porter la dépression qui forme le fondement de ma réclamation.

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'ai cru devoir vous soumettre: si les chiffres qu'elles renferment, ont démontré à votre bienveillance, comme j'en conçois l'espérance, que le service domestique du Musée royal de Peinture et de Sculpture, n'est pas salarié comme il mérite de l'être, — la résolution qu'il vous plaira de prendre en conséquence, sera accueillie,

Messieurs,

Avec le sentiment d'une vive gratitude, pour celui qui a l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Votre tout dévoué serviteur,
J. Chéreau

Bruxelles le 10 Janv. 1856.

Garde du Musée de l'ancien Cour.

(2) — L'Académie de médecine paye 15 fr. par mois, toute l'année, pour l'entretien du bureau de Sculpture et son décaissement mensuelle.

— Le Musée d'histoire naturelle, où les chaires sont faites avec une extrême économie, paye au delà de 22 fr. pendant l'hiver, avec maître moins d'espérance et de fureur à soigner.

— Au ministère de l'intérieur, les trois balayeurs et les deux bûcherons, pour leurs travaux avant et après les heures de bureau, reçoivent, par mois, les uns 36 fr. les autres 45.